

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 6 février 2023**

L'an deux mille vingt et deux, le 6 du mois de février à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 30 janvier 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT

**ABSENTS EXCUSES**

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT  
Laura LAVILANIE procuration à Nadine DESMARAIS  
Jean-Baptiste GRANGE  
Jean Philippe DELARUE  
Anne DUNAN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 janvier 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 janvier 2023** est approuvé à l'unanimité.

**GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'EAU  
 POTABLE – DESIGNATION DU COORDINATEUR (19-2023)**

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-1 et L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1414-3 ;

Considérant qu'il est souhaitable pour la commune de se doter d'un schéma directeur d'eau potable ;

Considérant que la passation de marchés publics au travers d'un groupement de commandes permet à ses membres de bénéficier d'économies d'échelle ;

Considérant que la commune d'Arreau a la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes qui aura pour objet la passation d'un marché public de service en vue de la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable ;

Un projet de convention constitutive d'un groupement de commandes est annexé à la présente délibération liant les communes de :

- Aragnouet
- Arreau
- Aspin

- Azet
- Bazus-Aure
- Beyrède
- Camparan
- Estansan
- Fréchet-Aure
- Genos
- Guchan
- Ris
- Sailhan
- Vielle-Aure
- Vignec
- Ilhet

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes et d'assurer le rôle de coordonnateur ;
- Approuve d'être représenté par Philippe CARRERE, le Maire ;
- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes ci-annexée.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau